

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 16 DECEMBRE 2025**

N°CC2025/087 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION 2025-2027 AVEC LA
FOURRIERE ANIMALE REFUGE DE CATHY

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du neuf décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [*Laimont*], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, M. Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

M. Pierre LEPINE représente M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], M. Denis PEUREUX représente M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*]

Étaient excusés :

Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUISIER, Yves MILLION, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER, [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Laurence LESSER-MOUROT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Revigny a signé une convention d'adhésion au Refuge de Cathy le 20 décembre 1999,
Vu le cadre conventionnel établi pour la période 2022-2024,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ de prendre acte de la revalorisation du montant de la contribution par habitant au 1^{ier} janvier 2025 au titre du service de fourrière animale auprès du Refuge de Cathy, soit 1,35 € par habitant, revalorisable au 1^{ier} janvier de chaque année,
- ≈ de donner pouvoir à la Présidente pour signer la convention pluriannuelle pour la période 2025-2027 telle que figurant en annexe,
- ≈ de verser au Refuge de Cathy pour l'exercice 2025 une contribution d'un montant de 9 208,35 € (1,35 € par habitant pour une population légale de 6 821 habitants),
- ≈ de donner délégation au Bureau de la Communauté de Communes pour la décision de versement des contributions des années 2026 et 2027,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 17 décembre 2025